

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein**COMMUNE DE KRAUTERGERSHAIM****Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 04 février 2025**

Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.

Nombre de conseillers
élus : 19

Secrétaire de séance : M. Jean-Michel CHALON

Conseillers en fonction : 18

Date de convocation : 30 janvier 2025

Conseillers présents : 10

Membres présents : Mme et MM. Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.

Conseillers absents : 8

Membres absents excusés : Mmes et M. Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Carole MENDY, Alice REIBEL, Caroline WAGENTRUTZ.

Procuration : 1

Membre absent ayant donné procuration :
Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.**Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.****Délibération n° COMM20250204****Objet : Création d'un emploi d'agent administratif contractuel****Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- Décide de créer un emploi d'agent administratif, à temps complet (35 heures hebdomadaires), en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à effectuer des missions d'accueil du public, suivre des dossiers administratifs et réaliser des travaux bureautiques.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération de l'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1^o de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

- Autorise le Maire à signer le contrat d'engagement.

Les crédits seront prévus au B.P. 2025 – chapitre 12.

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 06 février 2025

Le Maire, René HOELT



Le Secrétaire de séance, Jean-Michel CHALON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. Chalón', written in a cursive style.

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>